



RÉGION ACADÉMIQUE
MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Personnels
Enseignants
DPE

Direction des Personnels Enseignants
DPE 1er degré

Affaire suivie par :
P. FOULONGANI

Tél : 05 96 52 25 50

Mél : ce.dpe@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cédex

Schoelcher, le 5 juin 2026

La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière des Universités
Directrice académique des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les étudiants en M2 MEEF

S/C de Monsieur le Président de l'Université des Antilles
S/C de Monsieur le Directeur de l'INSPÉ

Objet : Appel à candidatures pour le recrutement de professeurs contractuels alternants inscrits en
MASTER 2 MEEF- Année universitaire 2026/2027

La Région académique Martinique recrute pour la rentrée 2026 des étudiants contractuels alternants en
M2, futurs professeurs du premier degré.

**Ce recrutement concerne uniquement les étudiants entrant en M2 MEEF à l'INSPÉ de
MARTINIQUE à la rentrée 2026.**

Présentation du dispositif de professeurs contractuels alternants

Vous allez vous inscrire en deuxième année de master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et
de la Formation », à l'INSPÉ et vous n'êtes pas lauréat du concours de recrutement 2026 ou vous
n'avez pas présenté le concours cette année : renforcez vos chances de réussite au concours 2027 en
découvrant le métier d'enseignant de façon progressive et intégrée, en devenant contractuel alternant.

Les professeurs contractuels alternants assurent une mission d'enseignement en responsabilité devant
élèves dans une école de l'académie, sur la base d'un tiers des obligations de service réglementaires.

Le service du contractuel alternant se déroule à raison de 9 heures par semaine dans le premier degré
(soit 8 heures d'enseignement et une heure consacrée aux autres activités)

Un enseignant tuteur vous accompagne au sein de votre structure d'accueil, un tuteur est également
désigné au sein de l'Université pour assurer un suivi pédagogique.

Le contrat débutera à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027.

- ✓ La rémunération mensuelle brute est de 917.85 euros bruts à laquelle est ajoutée une fraction de
l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE).

Cette rémunération est cumulable avec la bourse de l'enseignement supérieur (sous condition).

Modalités de candidatures

Les candidatures devront être transmises par courrier électronique du **10 juin 2026 au 17 juin 2026**.

Pour déposer votre candidature, vous devez :

- ✓ Justifier d'un diplôme de licence.

Remplir les conditions suivantes :

- ✓ avoir validé ou être en cours de validation de la 1^{ère} année du master MEEF ;
- ✓ justifier d'un casier judiciaire ne comportant pas de mention incompatible avec l'exercice des fonctions (article 3 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986) ;
- ✓ ne pas être inscrit au FIJAIS et FIJAIT (articles 706-53-7, R 53-8-24 et 706-25-9 et R 50-52 du code de procédure pénale) ;

Vous munir des documents suivants en format PDF :

- ✓ Curriculum Vitae ;
- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ Pièce d'identité en cours de validité ou carte de séjour en cours de validité pour l'année scolaire 2026-2027 pour les étrangers de l'U.E ;
- ✓ Certificat de scolarité 2025-2026 ;
- ✓ Relevé de compétences du semestre 1 du M1 - MEEF ;

La campagne d'inscription est ouverte jusqu'au **10 juin 2026 au 17 juin 2026 inclus**.

Les candidatures devront être transmises par courrier électronique via la plateforme <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/> à :

contractuel.alternant-r26@ac-martinique.fr

Les candidats veilleront à transmettre l'ensemble des pièces justificatives requises **au format PDF**, accompagné du fichier Excel dûment renseigné.

Seuls les dossiers complets, comportant l'ensemble des documents demandés, seront recevables et pourront faire l'objet d'un examen.



Sélection des candidats

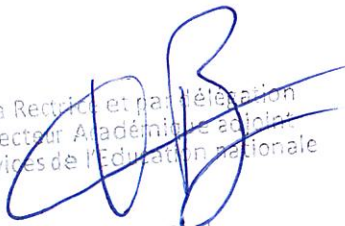
Le dossier de candidature sera examiné par une commission de recrutement, qui vérifiera l'éligibilité des candidatures. Cette commission émet un avis sur la motivation et l'aptitude du candidat. Un entretien peut être proposé à chaque candidat.

Les affectations seront notifiées par courriel. Chaque candidat devra en accuser réception. L'accusé de réception vaudra acceptation de l'affectation proposée et du contrat qui sera signé dans un second temps.

Tout refus de poste ou absence d'accusé réception vaudra renonciation au dispositif d'alternance.

La prise de fonction aura lieu au le **1^{er} septembre 2026**, il appartiendra au candidat de prendre contact avec l'inspecteur de circonscription de son école d'affectation pour la signature de son contrat et du procès-verbal d'installation.

Pour tout renseignement sur le dispositif : [0596 52 28 84](tel:0596522884)

Pour la Rectrice et par délégation
Le Directeur Académique adjoint
des services de l'Éducation nationale

Léonce BELFAN